

sion bien nette que nous nous écartons plus ou moins de la première intention et du premier but de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je croyais, bien entendu, que tout ce qui relève de cette mesure avait pour objet primordial l'établissement des anciens combattants sur les terres et aussi, comme corollaire leur établissement dans de petites villes ou dans leurs environs, ou encore dans les faubourgs des grandes villes — j'entends d'anciens combattants qui s'intéressent à certaines cultures ou qui veulent tirer leur subsistance de la terre. Je me demande maintenant si nous ne nous écartons pas de cet objectif et si nous n'établissons pas sur de petites propriétés, sur une acre de terre, beaucoup d'anciens combattants qui ne veulent réellement pas avoir une acre, mais qui sont plus ou moins forcés d'accepter une petite propriété foncière parce que cela leur paraît à peu près le seul moyen pratique de s'assurer une maison. Par exemple, au Manitoba où j'habite, je crois comprendre qu'il a été établi jusqu'ici 255 petites unités. Sur ce nombre, je crois qu'il y en a près de 240 qui ont été occupées à Winnipeg ou dans les environs, de sorte qu'il n'en reste que 15 pour les anciens combattants du reste de la province. Je prétends encore que cette loi a été adoptée en vue d'établir les anciens combattants dans toute la province, et je puis nommer bien des villes importantes au Manitoba qui conviendraient idéalement à ce genre d'établissement. Je pense, par exemple, à une ville telle qu'Emmerson où de forts éléments de la population se composent de citoyens qui travaillent à la douane, au bureau de l'immigration et à l'inspection postale, sur la frontière. À mon sens il n'y a pas de meilleur endroit pour la réalisation d'un projet tel que celui-là. Je sais qu'une forte proportion de ces fonctionnaires étaient membres des forces et que certains sont revenus. Je ne sache pas que jusqu'ici aucun d'eux ait été établi sur une acre de terre, mais je sais qu'un certain nombre en ont exprimé le désir.

Je voudrais que M. Murchison essayât de nous donner quelques éclaircissements sur la raison pour laquelle ce projet a tendance à perdre son caractère essentiellement rural pour devenir, je ne dirai pas urbain, mais presque urbain. Je répugne fort à reconnaître le principe voulant que nous réduisions l'acre à une demi-acre, parce que si nous le faisons, autant vaudrait réduire la superficie à un quart d'acre. Si les anciens combattants ne veulent pas d'une acre, alors ils ne veulent réellement pas acquérir de terre, et nous ferions aussi bien de renoncer complètement à ce projet. Je crois donc que le ministère des Affaires des anciens combattants devrait prendre quelque autre mesure en vue d'accommoder ceux qui veulent s'établir dans les villes et que, ainsi que M. Croll l'a souligné à la dernière séance, ces établissements devraient être complètement distincts. Si les dispositions actuelles ne sont pas suffisantes pour pourvoir à leur établissement dans les centres urbains, il faudrait alors les améliorer, mais nous ne devrions pas tenter de transformer un projet rural en un projet urbain. Je suis convaincu qu'il doit y avoir un certain nombre d'anciens combattants sur le nombre global qui ne veulent réellement pas s'établir sur une acre de terre, mais ils sont forcés d'accepter cette étendue de sorte qu'ils la prennent. Cela ne me paraît pas être une très bonne chose. C'est aussi une conséquence du fait que ce projet s'est transformé en projet de maisons pour les anciens combattants. La grande majorité des membres du Comité ne favorisent pas réellement ni fondamentalement ces petites villes ou ces petites collectivités d'anciens combattants nulle part. J'ose dire que certaines de celles-ci surgissent autour de Winnipeg et dans ses faubourgs. Cela ne me semble pas pratique et ne devrait pas être encouragé. Je soutiens encore que nous devrions renoncer à ces groupements d'anciens combattants en petites collectivités et les répartir par toute la province, dans la campagne, où ils devraient être. Pouvez-vous nous expliquer ce qui a amené cet état de choses, monsieur Murchison ?

Le TÉMOIN: Dans mes premières observations et aussi au cours de la deuxième séance j'ai tenté de donner au Comité quelques éclaircissements sur